

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (E.N.A.M)

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU  
CYCLE 1 POUR L'OBTENTION  
DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

**OPTION :**

Sciences et Techniques de  
l'Information Documentaire (STID)

**FILIERE :**

Documentation

**ANNEE ACADEMIQUE**

**2004 - 2005**

**« Trafic d'enfants au  
Bénin : vers la mise en  
place d'une bibliographie  
signalétique »**

**Réalisé et soutenu par :**  
**O. Roseline Bénita DEGAN**

***Sous la Direction de :***

**Maître de stage :**

**Yolande Donsi HOUNGUE**  
*Documentaliste*

**Directeur de mémoire :**

**M. Bienvenu AKODIGNA**  
*Enseignant au CEFOCI*

***Décembre 2005***

**L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature  
n'entend donner aucune approbation ni improbation aux  
opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent  
être considérées comme propres à l'auteur de ce travail.**

# DEDICACE

➤ A mes parents **Biscotin DEGAN** et **Julienne SAKITI**

*Vous m'avez donné la vie et avez toujours été mes guides*

*Ce travail est le fruit de vos efforts et sacrifices.*

*Amour indéfectible*

➤ A mes frères et sœurs pour que ceci leur serve d'exemple

➤ A toi particulièrement **Rodolphe AZO** pour ton amour et pour ton soutien qui ne m'ont pas fait défaut

➤ A ma petite chérie, **Sheila AZO**, que j'aime indiciblement

➤ A toutes mes nièces et à tous mes neveux ;

➤ A tous les enfants du monde en particulier ceux du Bénin

**O. Roseline Bénita DEGAN**

# REMERCIEMENT

## A

*M. Bienvenu AKODIGNA, enseignant à l'ENAM pour avoir accepté de suivre ce travail malgré ses multiples occupations.*

Je voudrais également exprimer ma gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Je tiens à remercier particulièrement :

- Le corps professoral du CE.FO.CI ;
- **M. Mathieu MEHISSOU**, Coordonnateur du CE.FO.CI ;
- Le personnel du CDSI (Centre de Documentation des Services de l'Information)
- **M.M Eustache MEGNIGBETO** et **Moïse HOUNGNIKPO** pour leur contribution à la réalisation physique de ce travail ;
- **Mme Yolande HOUNGUE** pour son soutien tout au long de la réalisation de ce travail
- Tout le personnel de la Direction de l'Enfance et de l'Adolescence du Ministère de la Famille, de La Protection Sociale et de la Solidarité.
- **Arsène MINTINHOUE** ;
- Tous les étudiants de la 21<sup>ème</sup> promotion du CE.FO.CI et particulièrement à **Chimène, Alide, Prisca** et **Christelle**

## LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

---

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>ALTEB</b>          | : Approche Intégrale de Lutte contre le Trafic des Enfants<br>au Bénin       |
| <b>B.C.A.T. /U.E.</b> | : Bureau Central d'Assistance Technique/ Union<br>Européenne                 |
| <b>B.I.T.</b>         | : Bureau International du Travail  |
| <b>B.P.M.</b>         | : Brigade de la Protection des Mineurs                                       |
| <b>C.C.C.</b>         | : Communication pour un Changement de<br>Comportement                        |
| <b>C.D.</b>           | : Compact Disk   |
| <b>CDS/ISIS</b>       | : Computerized Documentation System/ Integrated Set<br>of Information System |
| <b>CEFOP</b>          | : Centre de Formation de recherche en matière de<br>Population               |
| <b>C.E.O.</b>         | : Carrefour d'Ecoute et d'Orientation  |
| <b>COSE</b>           | : Communauté des Secours aux Enfants   |
| <b>C.R.S</b>          | : Catholic Relief Services   |
| <b>D.S.R.P.</b>       | : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté                           |
| <b>D.U.D.H.</b>       | : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme                              |
| <b>E.D.S.</b>         | : Enfance en Situation Difficile   |
| <b>ENAM</b>           | : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature                        |
| <b>ESAM</b>           | : Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde                                   |
| <b>GRABS</b>          | : Groupe de Recherche et d'Action pour le Bien-être<br>Social des Enfants    |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>IPEC/BENIN</b>   | : International Program of Elimination Children Labor/Bénin   |
| <b>I.S.T.</b>       | : Infection Sexuellement Transmissible  |
| <b>I.V.G.</b>       | : Interruption Volontaire de Grossesse  |
| <b>L.C.2</b>        | : La Chaîne 2   |
| <b>M.A.E.I.A.</b>   | : Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine   |
| <b>M.F.P.S.S.</b>   | : Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité   |
| <b>M.I.S.D.</b>     | : Ministère de l'Intérieur de la Sécurité et de la Décentralisation   |
| <b>M.J.L.D.H.</b>   | : Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme   |
| <b>M.F.P.T.R.A.</b> | : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative   |
| <b>O.N.G.</b>       | : Organisation Non Gouvernementale  |
| <b>ONU</b>          | : Organisation des Nations Unies  |
| <b>O.R.T.B.</b>     | : Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin   |
| <b>PIED</b>         | : Programme d'Insertion des Enfants Déshérités  |
| <b>T.D.C.</b>       | : Table de Définition des Champs  |
| <b>T.S.C.</b>       | : Table de Sélection des Champs   |
| <b>UNESCO</b>       | : United Nations Educational, Scientifics and Cultural Organisation = Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| <b>UNICEF</b>       | : United Nations Intetnational Children's Emergency Fund = Fonds des Nations Unies pour l'Enfance   |

- U.R.L.** : Uniersel Ressource Locator (Adresse Universelle)
- V.I.H./SIDA** : Virus d'Immuno-déficience Humain/Syndrome  
d'Immuno- Déficience Acquise
- W.E.** : World Education

# ABSTRACT

---

The African continent already deprived by more than three centuries of slavery, is being suffering a new kind of dispossession: the children traffic. In fact, this is a practice that was being conducted a long time. But the sufferings and the atrocities to which children are being confronted from people who are supposed to bring them substantial life expectations have highlighted to the public opinion the danger of this traffic. Therefore, since 1989, year of adoption of the international convention related to children's rights many an attempts have been implemented in order to alleviate these sufferings and oppose a definite barrier to this traffic. But unfortunately, the phenomenon is still persistent in the Republic of Benin which has even been pinpointed as a central headquarters of traficants. The inefficiency of policies and programmes implemented in Benin against this traffic is due among other causes to their isolation and disparateness. It would therefore be crucial to act in the scope of creating a synergic struggle framework. This synergy could be effective only when the different stakeholders of this struggle could accede to a clear and harmonised information source. In fact, the available documentation regarding the subject is abundant and disparate. But there is no unique source where the whole resources of such documentation could be consulted for a better use. This paper deals with such a necessity by proposing a signaling data base on the subject. The two first chapters deal with the causes and the expansion framework of the phenomenon as well as it consequences

and the attempts of resolution. It is here demonstrated that the people's poverty is one of the greatest causes of the traffic, and as matter of fact, that every attempt would be unsuccessful till this material and mental root causes are not properly tackled. As to the chapters three and four, they describe the bibliography, deal with the data collection processes and make suggestions for the diffusion of this data base.

## SOMMAIRE

---

|  |      |
|--|------|
| <b>DEDICACES</b>   | i    |
| <b>REMERCIEMENTS</b>   | ii   |
| <b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES</b>   | iii  |
| <b>ABSTRACT</b>  | vi   |
| <b>SOMMAIRE</b>  | viii |
| <b>INTRODUCTION</b>  | 1    |
| <b>PREMIERE PARTIE : LE TRAFIC DES ENFANTS AU BENIN</b>                            | 4    |
| <b>CHAPITRE I : GENERALITES</b>  | 6    |
| <b>SECTION I:</b> Origines et causes du phénomène                                  | 6    |
| <b>Paragraphe 1:</b> Définition et origine du trafic des enfants                   | 6    |
| <b>Paragraphe 2:</b> Les causes du trafic des enfants                              | 9    |
| <b>SECTION II:</b> Cadre d'expansion de la traite des enfants                      | 11   |
| <b>Paragraphe 1:</b> Présentation géographique du Bénin et son rôle dans le trafic | 11   |
| <b>Paragraphe 2:</b> Zones de prédilection de la traite à l'intérieur du pays      | 13   |
| <b>CHAPITRE II : CONSEQUENCES DU TRAFIC DES ENFANTS ET TENTATIVES DE REDUCTION</b> | 16   |
| <b>SECTION I:</b> Les conséquences de la traite des enfants                        | 16   |
| <b>Paragraphe 1:</b> Conséquences du fléau sur les enfants                         | 16   |
| <b>Paragraphe 2:</b> Les conséquences sur la société                               | 19   |
| <b>SECTION II:</b> La lutte contre le trafic des enfants au Bénin                  | 23   |
| <b>Paragraphe 1:</b> Normes juridiques et moyens de répression                     | 23   |
| <b>Paragraphe 2:</b> Lutte préventive  | 31   |
| <b>DEUXIEME PARTIE : ETABLISSEMENT DE LA BIBLIOGRAPHIE</b>                         | 36   |
| <b>SIGNALETIQUE</b>  |      |
| <b>CHAPITRE III : VERS LA CREATION D'UNE BASE DE DONNEES</b>                       | 38   |
| <b>SECTION I:</b> Utilité de la bibliographie                                      | 38   |
| <b>Paragraphe 1:</b> Définition et avantages                                       | 38   |
| <b>Paragraphe 2:</b> Typologie   | 40   |

|   |    |
|---|----|
| <b>SECTION II:</b> Utilité de la base de données              | 40 |
| <b>Paragraphe 1:</b> Définitions et avantages                 | 40 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Typologie                                | 41 |
| <b>CHAPITRE IV : DESCRIPTION DE LA BIBLIOGRAPHIE</b>          | 43 |
| <b>SIGNALETIQUE</b>   |    |
| <b>SECTION I:</b> Méthodologie et contenu de la bibliographie | 43 |
| <b>Paragraphe 1:</b> Méthodologie                             | 43 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Difficultés rencontrées                  | 45 |
| <b>SECTION II:</b> Collecte, traitement et diffusion          | 46 |
| <b>Paragraphe 1:</b> La collecte et le traitement             | 46 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Diffusion et suggestions                 | 48 |
| <b>CONCLUSION</b>   | 71 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  | 73 |
| <b>ANNEXES</b>  | 75 |



# **INTRODUCTION**

Dans toute communauté humaine, l'enfant constitue un bien précieux qu'on a toujours entouré d'affection et de soins minutieux. Cette assertion est indubitablement vraie sur tous les continents et dans tous les pays. Elle l'est davantage au Bénin, pays marqué par une longue tradition familiale et une propension à la protection sociale. En effet, l'enfant au Bénin (ex Dahomey), est considéré comme une richesse. On met tout en œuvre pour sa protection, son développement harmonieux, son éducation, son insertion dans la vie. Les parents n'hésitent même pas à lui sacrifier la leur.

Néanmoins, pour diverses raisons telles que l'intégration progressive de l'Afrique au marché international, les multiples crises qui la minent (crise des valeurs, crise économique, sociale...), accentuent la précarité des conditions d'existence de tous, en particulier celles des enfants. On assiste alors aujourd'hui à la recrudescence d'un fléau : le trafic d'enfants communément désigné « traite d'enfants ».

Cette pratique qui consiste en un <<*déplacement irrégulier et incontrôlé d'un mineur*>><sup>1</sup> apparaît comme une totale négation de la dignité humaine et de celle de l'enfant. On assiste alors à un bradage systématique de ces enfants à des fins peu nobles et avec des conséquences dramatiques pour les victimes. Ces enfants sont livrés à la mendicité, à l'exploitation sexuelle précoce, aux travaux forcés de toute nature et à des actes de violence permanents, créant ainsi toute une enfance brisée.

---

<sup>1</sup> Claire HOUNGAN AYEMONA. *Pour une application plus efficiente des textes de loi relatifs au trafic d'enfant*. 3eme édition. Mars 2002

Cette situation interpelle aujourd'hui l'opinion publique et la conscience collective sur les profondes raisons de la persistance de la traite d'enfants malgré toutes les mesures mises en œuvre pour son éradication.

Cette préoccupation nationale ne peut laisser personne indifférent et c'est dans cette optique que nous proposons de réfléchir davantage sur les moyens de réduction du phénomène à travers le thème :

***«Trafic d'enfants au Bénin : vers la mise en place d'une bibliographie signalétique».***

Développer ce thème consistera à analyser les conditions précises de réalisation d'une bibliographie signalétique - une liste de références d'ouvrages et de ressources documentaires - dans le contexte de lutte contre le trafic d'enfants au Bénin. Ladite bibliographie devra permettre aux étudiants, chercheurs et professionnels de divers horizons à avoir assez d'informations sur le trafic des enfants en vue de mieux agir dans les différentes situations.

- Mais comment pourrait-on définir le trafic ou traite des enfants ?
- Quelles en sont les origines et les causes profondes ?
- Comment expliquer son ampleur dans notre pays ?
- Et quelle est la place d'une bibliographie signalétique dans la lutte contre ce trafic ?

Pour répondre de façon efficiente à ces diverses interrogations, il conviendra de conduire nos réflexions à travers le plan suivant :

dans la première partie intitulée la traite des enfants , nous décrirons essentiellement sur les généralités relatives à la question ainsi que les conséquences et essais de réduction ;

dans la seconde partie traitant des conditions de mise en place d'une bibliographie signalétique, nous exposerons successivement la méthodologie utilisée, les difficultés rencontrées et les solutions proposées.

## **PREMIÈRE PARTIE**

# **LE TRAFIC DES ENFANTS AU BENIN**

Longtemps au Bénin, l'enfant a constitué une valeur inestimable. Il constituait l'âme de la famille, son souffle vivifiant. L'enfant appartenait à la famille élargie qui éprouvait de grandes peines à s'en départir. Cependant, par le biais de mécanismes sociaux, les enfants étaient placés auprès de parents de condition plus reluisante pour leur éducation et leur insertion dans la vie.

On constate quand même aujourd'hui que diverses raisons ont entraîné la déviation de cette bienveillante pratique vers un phénomène pernicieux, la traite des enfants.

La gravité de ce phénomène mérite qu'on en analyse à travers les chapitres à suivre l'origine, les causes (chapitre 1) ainsi que les conséquences (chapitre 2).

## CHAPITRE 1 : GENERALITES

Pour aborder la question du trafic des enfants au Bénin, il convient d'en définir clairement l'origine et les causes (section 1), tout en prenant le soin d'en présenter le cadre d'expansion..

### **Section 1 : Origine et causes du phénomène**

Le trafic d'enfants n'est pas un phénomène spontané. Il a été progressivement secrété par la société à travers le temps. Il s'agira pour nous, pour mieux comprendre la question, d'exposer son origine et ses causes profondes à travers les lignes ci- après.

Paragraphe1 : Définition et origine du trafic d'enfants

#### A/ Définition

Le 15 novembre 2000, les Nations Unies ont adopté le Protocole de Palerme qui donne de la traite des personnes une définition unanimement acceptée après des décennies d'imprécisions. « L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou

d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation »<sup>2</sup>

En simplifiant nous pouvons donc dire qu'il y a trafic d'enfants dès qu'un enfant ou un jeune de moins de 18 ans est déplacé à l'intérieur d'un pays ou au-delà des frontières et qu'un élément d'exploitation intervient à n'importe quelle étape du processus. Le pseudo-consentement du mineur ne peut en aucun cas constituer un justificatif.

En somme, nous pouvons définir la traite des enfants comme le processus par lequel un enfant est retiré de la protection et de l'autorité parentales pour être considéré comme une valeur marchande.

Ainsi défini, comment le phénomène a-t-il pu prendre naissance dans nos sociétés ?

## B/ Origine du trafic des enfants

La traite des enfants trouve son origine lointaine dans la pratique de la solidarité africaine. Cette solidarité consistait à placer, dans un but non lucratif, des enfants des familles rurales défavorisées auprès de familles installées en ville pour leur éducation et leur insertion dans la vie. Ce phénomène est connu au Bénin sous le vocable Fon <<vidomègon>> qui signifie littéralement <<enfant chez quelqu'un>> ou <<enfant placé>><sup>3</sup>. L'enfant devrait quitter sa famille et intégrer un nouveau cadre social afin d'y être formé et éduqué. En contrepartie, il consentait à participer aux travaux domestiques. Cette pratique, dénuée à l'origine de toute intention mercantile, était courante et encouragée du fait de son rôle d'assistance sociale.

---

<sup>2</sup> La traite des enfants. Unicef Belgique 2002 p.

<sup>3</sup> MINTINHOUE, Arsène. *Problématique du trafic d'enfants au Bénin : cas du département du Zou*

Mais l'on remarque que cette noble habitude a été progressivement pervertie par des mutations de tous ordres, intervenues depuis la rencontre de l'Afrique avec l'extérieur notamment l'occident. En effet, depuis lors, la solidarité familiale s'est sensiblement relâchée et la vie communautaire s'est dégradée jusque dans les zones rurales. Cette fragilisation du tissu social originel sous-tendu par l'éveil de l'homme à la recherche effrénée de l'argent a tourné les regards vers les grands centres urbains qui semblent offrir plus d'opportunités. Les champs sont désormais délaissés au profit du mirage urbain. Les enfants ruraux sont alors envoyés en grand nombre vers les familles urbaines plus nanties, non pas dans le cadre de relations familiales mais contre rémunération.

Cette transaction s'est révélée très fructueuse d'où l'idée pour les familles paysannes de l'étendre. Ainsi, profitant de l'installation de compatriotes béninois sur les territoires étrangers, et plus particulièrement dans la sous-région, elles ont entrepris d'exporter leur progéniture abondante pour pouvoir décupler le gain qui en découlera.

Malheureusement ces pauvres enfants sont orientés vers des destinations nuisibles pour leur constitution physiologique et leur âge : travail dans les carrières, exploitation sexuelle, vente ambulante, trafic d'organes et, bien entendu aussi, pour les tâches domestiques.

C'est ainsi que lentement le problème du trafic des enfants a pris naissance dans nos sociétés et commence même par s'imposer.

Mais quelles en sont les causes profondes ?

## Paragraphe 2 : Les causes du trafic des enfants

### A/ Causes nationales

Les causes du trafic des enfants sont multiples et multiformes. Au nombre de celles-ci, nous avons entre autres :

- La tradition « vidomègon », placement d'enfants auprès de familles parentes ou éloignées qui est une ancienne institution culturellement admise dans les sociétés traditionnelles béninoises. Mais la crise économique des années 80 avec son corollaire de recherche de gain facile de l'argent l'a déviée de son objectif la transformant en trafic ignoble<sup>4</sup> ;
- La pauvreté ambiante dans le monde rural due au nombre pléthorique d'enfants que les familles sont incapables d'entretenir convenablement, nécessite qu'on puisse leur trouver des débouchées de quelque nature que ce soit ;
- L'analphabétisme criard des populations rurales ajouté à leur ignorance et au taux de scolarisation très bas empêchent les parents de mesurer les réelles conséquences de la traite des enfants ;
- La perméabilité des frontières nationales favorise ce négoce ;
- La discrimination sexuelle dont sont victimes les filles considérées comme des objets ainsi que certaines pratiques traditionnelles telles que le mariage précoce, semblent justifier l'expansion du fléau ;
- L'espoir d'enrichissement et de grande réussite des enfants qui motivent les parents.

Ces facteurs sont certaines des raisons qui accentuent la traite des enfants. Cependant, les causes nationales ne constituent pas les seuls mobiles de ce commerce. Des motifs internationaux accentuent également l'essor de ce phénomène.

---

<sup>4</sup> Le Fond Européen de Développement. *Projet Lutte contre le trafic d'enfants*

## B/ causes internationales

Le trafic des enfants n'est pas seulement un problème national. Il étend sa toile sur tous les continents et dans plusieurs pays. Les causes d'un tel mouvement sont aussi diverses. Nous pouvons mentionner entre autres :

- Une forte demande de mains d'œuvre moins coûteuses et peu exigeantes pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'extraction, du commerce, des bâtiments et des travaux domestiques ;
- Le prétexte de l'adoption internationale qui permet aux riches étrangers de recruter à des fins d'exploitation un nombre important d'enfants et ce, sous le couvert de la légalité ;
- Les exigences de sujets jeunes et surtout vierges par la clientèle des grands réseaux internationaux d'exploitation sexuelle ;
- La quête de jeunes virtuoses pour l'industrie sportive des pays occidentaux ;
- La mondialisation et le consumérisme qui favorisent l'ouverture des frontières aux biens, ouvrent aussi la voie aux trafiquants ;
- La naissance du trafic d'organes dont les victimes sont plus facilement identifiées au sein des couches déshéritées des pays africains ;
- Le recrutement des sujets pour la mendicité dans les pays occidentaux.

Nous venons ainsi d'exposer les origines et les causes du trafic des enfants au Bénin. Mais pour approfondir notre étude il nous paraît nécessaire de présenter aussi le cadre physique d'émergence et d'expansion de cette calamité.

## **Section 2 : Cadre d'expansion de la traite des enfants**

La connaissance et l'analyse de la question du trafic des enfants impose qu'on définisse clairement le cadre spatial de sa prévalence : le territoire béninois. Il s'agira de procéder à la présentation géographique du Bénin, d'établir son rôle dans le commerce et enfin de mettre l'accent sur les régions où le mal sévit le plus.

### Paragraphe 1 : Présentation géographique du Bénin et son rôle dans le trafic

#### A / Présentation géographique du Bénin

D'une superficie de 114.763 Km<sup>2</sup>, le Bénin s'étend du nord au sud sur 700 Km ; avec une largeur de 125 Km (le long de la côte) à 325 Km (à la latitude de Tanguiéta-Ségbana)<sup>5</sup>. Le Bénin est situé en Afrique de l'ouest. Il est limité au nord par le fleuve Niger qui le sépare de la République du Niger au nord-ouest par le Burkina-Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigéria et au sud par l'Océan Atlantique. Le Bénin abrite une population d'environ 6.187.000 habitants dont 3.171.000 de femmes et 3.016.000 d'hommes. La population rurale est de 3.848.000 habitants.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Le Bénin : situation géographique. <http://www.gouv.bj/bénin/géographie.php>

## B/ La situation du trafic d'enfants au Bénin

Le Bénin est un pays caractérisé par une culture traditionaliste séculaire où les liens familiaux sont longtemps demeurés fermes. Mais comme nous avons eu à le démontrer plus haut la solidarité familiale du Bénin s'est progressivement dissolue lors de son contact avec les cultures occidentales. Le Bénin s'est alors vu projeté dans la traite des enfants compte tenu de son état de pays pauvre et côtier accédant très facilement à la mer.

Les trafiquants profitent d'ailleurs de la perméabilité des frontières béninoises et de la faible vigilance des services de sécurité. Ces insuffisances facilitent le déplacement discret de la « marchandise » qui est principalement convoyée vers l'extérieur par voie maritime en l'occurrence vers le Gabon, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et même l'Europe.

Par ailleurs la grande pauvreté des familles béninoises surtout celles rurales les prédispose à fournir une importante quantité d'enfants pour ces tristes destinations.

Des évènements récents ont même révélé le rôle de pays de transit et de plaque tournante que joue le Bénin dans l'expansion de ce fléau<sup>7</sup>. Cet aspect a été illustré par l'affaire Etireno, bateau qui a dérivé pendant des jours dans le golfe de Guinée et était rempli d'enfants « marchandisés » voués à une exploitation économique<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> UNICEF. *Le trafic d'enfants*. Belgique : avenue des arts, Bruxelles, 2002

<sup>8</sup> UNICEF op.cit. note 6

A l'issue de ce développement, nous pouvons percevoir avec plus de précision la place qu'occupe le Bénin dans l'essor de cette transaction. Il convient d'identifier les régions béninoises où le phénomène est dominant.

## Paragraphe 2 : Zones de prédilection de la traite à l'intérieur du pays

### A / Les régions concernées

La traite des enfants est une réalité effective sur le territoire béninois. Tout le pays est atteint. Toutefois, force est de constater que des départements semblent en être plus affectés que d'autres. C'est ainsi que le département du Zou vient en tête de classement avec un pourcentage de 96,6%<sup>9</sup>. Il est suivi de loin par l'Atlantique avec 2,29%, le Couffo, 0,77% et le Mono, 0,39%.

Quant aux autres départements, d'importants pourcentages ne leur sont pas attribués. Ce qui serait dû à leur faible implication dans le commerce qui est en cause.

Le cas du département du Zou, compte tenu de son ampleur mérite que l'on s'y attarde un peu.

### B / Le cas particulier du département du Zou

---

<sup>9</sup> MINTINHOUE, Arsène. *Problématique du trafic d'enfants au Bénin : cas du département du Zou*

Le département du Zou a été identifié au Bénin comme le plus grand pourvoyeur du marché du trafic et de la migration des enfants. Les résultats des investigations qui y ont été effectuées par le MFPSS et l'ambassade du Danemark révèlent qu'entre 1997 et juillet 2002 près de la moitié (44%) des ménages enquêtés ont enregistré au moins un départ d'enfant de moins de 18 ans. Toujours, dans la même période, 6000 filles âgées de 6-17 (55%) quittent chaque année leur lieu de résidence pour une circonscription administrative du Bénin ou pour l'extérieur.

Les localités du Zou les plus concernées sont Zakpota (78,13%), Kpokissa (38%), Zogbodomè (22%), Dasso (18%), Ouinhi (16%), Sagon (15%), et dans une moindre mesure, Agouna, Djidja, Domè et Setto.

Les enfants ainsi recrutés ont deux principales destinations, les villes béninoises telles que Bohicon, Abomey, Cotonou...(57%) et le Nigéria (29%)<sup>10</sup>. Le Gabon aussi reçoit de la « marchandise ». Mais malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir avec exactitude le pourcentage qui le concerne.

Le trafic international enrôle surtout les garçons (19‰). Il est deux fois moins élevé que chez les filles (11‰). De même, le trafic varie selon le sexe des enfants : plus important chez les filles (44‰), il l'est deux fois moins chez les garçons (21‰)<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup>MFPSS et Ambassade du Danemark. *Etude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le Zou*, 2002

<sup>11</sup>MFPSS et Ambassade du Danemark. *Op.cit.*note 9

D'ailleurs, l'ampleur du phénomène dans ce département, justifie le foisonnement d'actions concrètes qui y sont initiées dans ce sens par le Ministère chargé de la famille, certaines représentations étrangères, des associations, O.N.G. et institutions internationales.

Tout au long des précédentes lignes, nous avons essayé d'asseoir notre réflexion sur les généralités relatives au trafic des enfants au Bénin à travers l'origine et les causes du phénomène et son cadre d'expansion. Nous allons, à présent, aborder les conséquences et les essais de réduction de cette transaction ignoble.

## **CHAPITRE 2 : CONSEQUENCES DU TRAFIC DES ENFANTS ET TENTATIVES DE REDUCTION**

Le trafic des enfants, pratique étendue au Bénin, ne manque pas de produire des conséquences néfastes sur les différentes couches de la société qu'il affecte. Mais elles sont plus remarquables au niveau de la couche juvénile qui en constitue la couche privilégiée. Il nous reviendra alors dans la section à suivre d'analyser successivement les conséquences de la traite des enfants sur ces derniers et sur toute la société.

### **Section 1 : Les conséquences de la traite des enfants**

Le trafic des enfants qui semble perdurer impunément au Bénin, engendre d'innombrables conséquences tant pour les enfants que pour la société entière.

#### **Paragraphe 1 : Conséquences du fléau sur les enfants**

Elles les atteignent sur les plans physique et psycho-comportemental.

##### **A / Conséquences physiques**

La garde d'enfant qui confère au tuteur l'éducation de l'enfant induit souvent toutes sortes de maltraitances constituées de graves abus exercés sur les enfants. Souvent

objets de sévices corporels, ils doivent travailler pendant des heures, voire des années sans être rémunérés afin de rembourser les frais de subsistance qu'ils coûtent au trafiquant et à l'employeur. Le rythme et la masse de travail auxquels ils sont soumis sont sources d'épuisement, de maladies et même de décès, car en totale inadéquation avec leur fragile constitution physique.

Il arrive régulièrement qu'on leur fasse avouer, au besoin sous l'effet de la violence, des fautes dont ils ne sont pas les auteurs. Ils succombent aussi parfois à des suites de châtiments.

Ces jeunes êtres n'ont nullement accès à l'instruction, aux soins de santé ni même à une protection judiciaire rigoureuse.

Il est très aisé de croire, eu égard à l'ampleur et à l'extension du phénomène, que la justice n'assurerait pas efficacement la protection des enfants. Il en résulte évidemment la vulnérabilité de ceux-ci à tout acte nuisible.

L'on constate également qu'ils sont méprisés par leur maître qui, en les astreignant à des occupations éprouvantes dénie et foule ainsi au pied leur humanité. Ils ne seraient que des forçats exploités dans des ateliers clandestins, dans des carrières de concassage de pierres ( au Nigéria) ou à titre de vendeurs ambulants. Tout manquement de leur part est rudement réprimé.

Les filles, quant à elles, sont victimes d'abus et d'exploitation sexuels. Elles sont brutalisées par des hommes désirant assouvir leurs désirs sexuels. Certaines d'entre elles

font l'objet des premières expériences sexuelles des adolescents des familles d'accueil et sont pour la plupart rejetées en cas de grossesse. Ce qui les contraint à recourir aux Interruptions Volontaires de Grossesse (IGV) ou au suicide.

Certains de ces enfants réussissent à s'échapper mais leur jeune âge les empêche de retourner dans leur famille d'origine. Le défaut d'instruction ne leur permet pas de trouver un emploi convenable. Ils n'ont d'autre choix que de se livrer à la prostitution. Ils sont parfois très traumatisés, voués à un avenir incertain et glissent vers la délinquance, la toxicomanie et des psychopathies.

En outre les enfants sont victimes de carences en vitamines. N'ayant droit qu'à une maigre pitance, leur alimentation est souvent dépourvue de vitamines indispensables à leur croissance. Aussi souffrent-ils fréquemment de malnutrition et sont-ils souvent soignés à l'aide de tisanes préparées par des tradi-praticiens. L'inconvénient de cette méthode est la non-maîtrise des dosages, ce qui induit des risques d'affections de tout genre.

Par ailleurs, compte tenu de leur âge et de leur fragilité, le mauvais traitement subi engendre des conséquences psychiques et des troubles de comportement chez eux.

## B/ Les conséquences psycho-comportementales

Les violences physiques subies par les enfants laissent incontestablement des impacts psychiques et comportementaux. Les sévices corporels exercés pour

manquement, l'absence d'affection, de temps de loisir, l'isolement et l'enfermement dans le travail occasionnent parfois des crises de dépression. De même, l'enfant souffre d'une perte d'identité, suivie de déliquescence des liens familiaux qui finissent par l'éloigner des siens. Il s'ensuit des troubles cognitifs comme le retard dans la compréhension, les difficultés de concentration et d'attention.

Entre autres, des troubles de comportement sont observés. Ils se manifestent par une grande tendance à l'agressivité, à la violence, à des sauts d'humeur courantes et un caractère introverti. Ces enfants caractérisés par la perte de l'estime de soi et le développement de comportement anti-sociaux dû au manque d'affection sont enclins au vol et à d'autres déviances. Le plus grave est que, dans la plupart des cas, ces enfants deviennent des adultes incapables de fonder, d'entretenir des foyers ou d'éduquer des enfants.

Les filles, elles, se trouvent incapables de mener une vie sexuelle normale, avec pour corollaire le sadisme, la frigidité, la stérilité, les IST et le VIH/SIDA.

Telles sont les conséquences de la traite des enfants sur ceux-ci. Mais il est à noter que la société dont ils sont issus n'en ressent pas moins les effets.

## Paragraphe 2 : Les conséquences sur la société

Ces conséquences sont immenses et indéniables. Nonobstant, il y a lieu d'énumérer au préalable les pseudo

intérêts liés à ce trafic malgré son caractère foncièrement dégradant.

### A/ Les pseudo intérêts liés à la traite des enfants

Les familles pourvoyeuses, les intermédiaires et les tuteurs sont les principaux bénéficiaires de la traite des enfants. Les familles pourvoyeuses acquièrent des avantages financiers ou en nature de façon temporaire ou par intermittence. Les parents reçoivent des présents et/ou de l'argent au moment de la remise de l'enfant et parfois mensuellement si les tuteurs tiennent parole. Ce qui les aidera à améliorer leur niveau de vie dans le cas où l'argent est utilisé à bon escient.

Quant aux tuteurs, ils tirent des avantages d'ordre matériel. L'enfant, victime du trafic leur apporte une aide précieuse dans l'exécution des travaux ménagers et des tâches commerciales. Les tuteurs artisans bénéficient par ailleurs d'une main d'œuvre gratuite et obéissante dans leur métier. Certains d'entre eux reçoivent également des vivres des parents pourvoyeurs.

Les intermédiaires, à leur tour, sont payés par les tuteurs qui louent leurs services et certains parents pourvoyeurs qui jugent leur assistance salutaire.

Au-delà des précédentes considérations, il faut reconnaître que la ville représente pour les natifs des villages un centre attractif, luxueux et gage de réussite dont l'accès n'est pas permis à tous. Alors le placement d'enfants confère une

sorte de prestige aux parents qui s'y adonnent. A tous les prix, chacun voudrait y envoyer son enfant.

Il est d'ailleurs possible que certains « maîtres » bienveillants accordent généreusement aux enfants l'instruction. Alors, l'enfant, pendant qu'il accomplit des occupations domestiques, voire commerciales poursuit quand même ses études et réussit dans la vie. Ce qui constitue un capital et une grande fierté pour sa famille.

Il n'est pas rare non plus de constater que des familles encore bienveillantes poussent leur amabilité jusqu'à adopter les enfants placés qui jouissent de ce fait des mêmes droits que leur propre progéniture, y compris le droit à l'héritage. S'il s'agit de parents riches, cette richesse est étendue à l'enfant placé et les fruits rejaillissent systématiquement sur sa famille d'origine.

Beaucoup de cadres béninois actuels doivent leur ascension sociale à ces types de famille.

Bénéfique hier, le placement d'enfants métamorphosé en trafic d'enfants aujourd'hui apparaît plutôt catastrophique pour la société.

## B/ Les conséquences sociologiques

Le départ des enfants pour les villes et l'extérieur entraîne dans les zones rurales une perte de bras valides en devenir. Ceux-ci étant censés assister leurs parents dans les travaux champêtres. Ceux restés au village ne peuvent y parvenir seuls. La main d'œuvre devient ainsi rare et chère pour des paysans détenant peu de moyens. Il en découle la hausse du prix de vente des produits vivriers, une baisse du niveau de vie de la population, un accroissement de la population de personnes de

troisième âge car la couche juvénile s'amenuise. Cela constitue un frein au développement.

En ville, le trafic des mineurs engendre des fléaux tels que le vol, la délinquance, compromettant ainsi la sécurité des citoyens.

Sur le plan culturel, la traite crée une rupture des liens familiaux mettant en péril la transmission du savoir. En effet, dans les communautés rurales béninoises, la tradition orale prévaut encore c'est-à-dire que la culture est communiquée aux enfants par leurs parents « de bouche à oreille » de génération en génération. Dans le même temps, les enfants qui retournent sur leurs terres d'origine se trouvent en déphasage avec les autres membres de leur communauté parce qu'ayant déjà acquis des habitudes nouvelles. De plus, la crise de culpabilité dans laquelle sombrent les familles dont les enfants placés ont été maltraités ajoutée au regard accusateur de la communauté les empêchent d'accorder un accueil favorable à ces enfants. En conséquence, ces enfants se sentent isolés, sont tentés par un nouveau départ et coupés de leur souche.

Face à cette situation tragique des enfants victimes de la traite, le gouvernement béninois ainsi que la communauté internationale ne sont pas restés de marbre. Ils s'investissent au contraire abondamment et ce par tous les moyens dans la lutte pour l'éradication ou du moins pour la réduction de ce phénomène.

## **Section 2 : La lutte contre le trafic des enfants au Bénin**

Le trafic des enfants, fléau aux conséquences incalculables sur les victimes et toute la société est ardemment combattu par l'Etat béninois et la communauté internationale à travers divers moyens. Il s'agit de la mise en place d'instruments juridiques et de l'initiation de multiples actions.

### **Paragraphe 1 : Normes juridiques et moyens de répression**

#### **A/ Les normes juridiques**

Il en existe sur les plans international et national

##### *1) Au plan international*

Au nombre de ces dispositions, on distingue les textes de l'ONU et les dispositions juridiques régionales.

Les textes de l'ONU sont les suivants :

- ❖ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui pose le principe général du droit de tout individu à la vie, à la liberté, à la sûreté de sa personne ;
- ❖ Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques entré en vigueur le 23 mars 1976 et ratifié par le Bénin en 1992 ; il impose aux Etats parties de protéger les droits civils et politiques des citoyens. Il fustige l'esclavage et la traite des enfants ;

- ❖ La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants de 1984  
elle prévoit la prise de mesures législatives, administratives et judiciaires par les Etats parties pour combattre tous actes de tortures commis sur leur sol ;
- ❖ La Convention 138 de l'OIT  
accompagnée de la recommandation n°146 de 1973 qui fixe entre autres l'âge minimum d'admission au travail de l'enfant à 15 ans au moins ;
- ❖ La Convention 182 de l'OIT  
qui pose le principe de la sanction des travaux dangereux pour l'enfant ;
- ❖ La Déclaration des droits de l'enfant et le Pacte relatif aux droits civils et politiques  
adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1959. Cette Convention est essentiellement relative à la protection des enfants ;
- ❖ La Convention relative aux droits de l'Enfant  
adopté en 1989 par L'Assemblée Générale de l'ONU et ratifiée par le Bénin le 03 août 1990 ; elle concerne les déplacements illicites d'enfants vers l'étranger, le droit des enfants à vivre dans leur famille et la traite des enfants.

## 2) Au plan régional

La norme principale à ce niveau est :

- ❖ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)  
adopté le 18 juin 1981 et ratifié par le Bénin le 20 janvier 1986. Cette charte fait partie intégrante de la constitution béninoise et est donc applicable au Bénin. La CADHP protège les droits

humains et par conséquent assure la protection des droits des enfants. Elle interdit la traite des personnes et les traitements inhumains et dégradants ;

- ❖ La Charte africaine des droits du bien être et de l'enfant elle vient en appoint à la CADHP en ce sens qu'elle contient des règles spécialement élaborées pour les enfants. Elle dénonce les prétextes sociaux et culturels (cas de placement d'enfants au Bénin) qui servent de justificatif pour légitimer les violations des droits des enfants.

Au terme de ces dispositions, les Etats parties ont le devoir de prendre des mesures pour décourager toute pratique tendant à favoriser le trafic d'enfants et l'exploitation d'enfants.

### *3) Au plan national*

On dénombre :

- ❖ La constitution béninoise du 11 décembre 1990 elle consacre la primauté des traités internationaux sur les lois internes. Ainsi, en vertu de la constitution béninoise, l'enfant bénéficie comme toute personne humaine des dispositions relatives à la protection des droits de l'homme au Bénin. On y dénote une condamnation implicite et ferme de la traite des enfants ;
- ❖ La loi n°61-20 du 05 juillet 1961 elle a innové en ce sens qu'elle a réglementé pour la première fois le déplacement hors du territoire national de tout mineur dahoméen (actuel Bénin) en soumettant ce déplacement à une autorisation administrative de sortie. Cette loi a prévu des

peines allant des travaux forcés à perpétuité à la peine capitale contre les trafiquants d'enfants ;

- ❖ Le décret n°95-191 du 24 juin 1995 fixant les modalités de délivrance des autorisations administratives de sortie du territoire national des mineurs de moins de 18 ans. Ces autorisations sont subordonnées aux avis motivés des autorités locales et communales ;
- ❖ Le décret n°99-559 portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant elle assure la coordination, la protection et la promotion des droits de l'enfant ;
- ❖ L'ordonnance n°73-37 du 17 avril 1973 relative à la traite et à l'enlèvement qui vient suppléer à certaines dispositions du code pénal (articles 354 et 355) qui ne réprimaient que l'enlèvement des mineurs. La nouvelle ordonnance, au contraire, vise cette transaction de personnes en partance ou en direction du Bénin ;
- ❖ Le code pénal dit Bouvenet du 06 mai 1877 applicable au Bénin, il réprime les enlèvements de mineurs ;
- ❖ La loi nationale n°98-04 du 07 janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin qui fixe l'âge minimum de travail ou d'apprentissage de l'enfant à 14 ans révolus ;
- ❖ La loi n°2004-07 du 14 juin 2004 relative au code des personnes et de la famille qui renforce l'autorité parentale des pères et des mères sur l'enfant. Cette loi a également le mérite de mettre beaucoup d'obligations relatives à l'enfant à la charge des parents ;

Telles sont brièvement les normes internationales, régionales et nationales qui prévoient et répriment le trafic des enfants au Bénin. Qu'en est-il des moyens de répression ?

## B/ Moyens de répression

Les instruments de répression du trafic des enfants au Bénin sont de nature juridictionnelle et non juridictionnelle.

### 1) La répression juridictionnelle

Elle est exercée par les tribunaux et les cours de la République du Bénin. Il faut retenir que le trafic des enfants constitue une infraction pouvant être connue par certains tribunaux afin de sanctionner les coupables. Ainsi, les tribunaux de Cotonou, de Porto-Novo, d'Abomey, de Ouidah, de Parakou, de Kandi, de Natitingou et de Lokossa sont tous habilités au même titre pour juger les cas de trafic d'enfants. Néanmoins, eu égard au caractère particulièrement criminel accordé au trafic d'enfants, il est passible de la Cour d'Assises qui le réprime sévèrement.

### 2) La répression non juridictionnelle

Elle concerne l'action des ministères et de la société civile. Au sein des ministères, il existe des structures chargées de lutter contre le trafic des enfants. Ainsi en est-il de la Direction de la Famille, de l'Enfance et de L'adolescence relevant du MFPSS.

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative (MFPTRA) s'investit dans cette lutte à travers la Direction Générale du Travail en étroite collaboration avec le BIT. Le MFPTRA a également sous sa tutelle

l'International Program for Elimination of Child Labor (IPEC/ Bénin) qui est une importante structure de lutte contre le travail et l'exploitation des enfants.

Le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de L'homme (MJLDH) combat le fléau par le biais de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et l'Adolescence et la Commission Nationale des Droits de l'Enfant.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine (MAEIA), sans disposer de structures spéciales en la matière, porte quand même un regard non négligeable sur l'évolution du phénomène. Son attitude a été suscitée par le scandale de l'Etireno en 2001.

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ( MISD) a comme instrument de lutte contre le trafic des enfants la Brigade de la Protection des Mineurs (BPM). Cette direction, créée en 1990 et basée à Cotonou traque les trafiquants d'enfants sur toute l'étendue du territoire national et par toutes les voies de transport.

A l'instar des ministères sus-cités, la société civile ne manque pas d'intervenir sur le terrain à travers plusieurs organisations, fondations, associations.

Au nombre de ces structures, nous pouvons citer :

**a) La Fondation Terre des hommes (Tdh)**

avec son centre d'accueil « Oasis » d'enfants victimes de maltraitance, de trafic ou abandonnés. Cette ONG intervient

dans 75 villages du Bénin ( Zou, Borgou, Alibori, Atlantique et Littoral) ;

**b) Le Projet EDUCOM de l'Unicef**

qui est un programme chargé de la promotion, de la scolarisation en milieu rural et de la lutte contre la pratique du trafic d'enfants ;

**c) Le Projet Education d'abord**

qui est piloté par Catholic Relief Services (CRS) en collaboration avec la fondation Tdh et World Education (WE), ce projet s'occupe de l'insertion sociale et professionnelle des enfants victimes de traite et d'abus ;

**d) Le film Anna Bazil et le trafiquant**

sous l'initiative du MFPSS associé au BCAT/UE, à Tdh, à Care, au CNA, à la Coopération Française et la Coopération Technique Belge, au Plan Bénin, et à l'Unicef, ce film a pour but d'informer les enfants et l'opinion publique en général sur les causes et les conséquences du trafic des enfants ;

**e) Le Projet Approche Intégrale de Lutte Contre le Trafic d'Enfants au Bénin (ALTEB)**

qui a pour objectif de contribuer à la sensibilisation des communautés concernées sur le phénomène. Démarré en juin 2003, ses actions sont essentiellement orientées vers les départements du Zou et de l'Atlantique ;

**f) L'ONG Bornfonden**

qui développe des programmes pour la promotion de la santé et de l'éducation en milieu rural, en particulier en faveur des filles ;

**g) Le Projet protection de l'enfance**

qui s'occupe entre autres de l'accueil, de la réintégration et de la réinsertion des enfants victimes de la traite des enfants dans le département du Zou.

Outre ces ONG et projets d'envergure nationale et internationale, les ONG locales ne restent pas en marge de la cause. Il s'agit de

**h) Carrefour d'Ecoute et d'Orientalion**

sous la tutelle de l'Archevêché de Cotonou dans le département du Zou ; il intervient dans l'accueil, la réintégration et la réinsertion des enfants en situation difficile et ceux victimes du trafic ;

**i) Les Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM)**

dans le Mono et le Couffo ; il développe des activités dans le domaine de l'éducation des enfants et de la formation des parents d'élèves ; il participe aussi à des actions de sensibilisation relative à la promotion, la protection des enfants et met en place des caisses crédit/épargne ;

**j) Communautés de Secours aux Enfants (COSE)**

qui dénonce l'esclavage des enfants à travers son programme de protection et de défense des intérêts des enfants ;

**k) Programme d'Insertion des Enfants Déshérités (PIED)  
dans l'Atacora**

il mène des activités orientées vers la réhabilitation des enfants déshérités : sensibilisation des filles, éducation et formation des parents d'élèves ;

**l) Tomorrows Children dans l'Ouémé**

il s'occupe du bien être de l'enfant en zone rurale, mobilise les membres de la communauté pour la lutte contre le trafic des enfants ;

**m) OMEGA dans le Mono**

il a pour mission la protection des droits de l'enfant, la scolarisation, la création des garderies d'enfants en milieu rural ;

**n) Enfance en Situation Difficile pour l'Arhevêché de Cotonou (EDS)**

c'est un projet de réhabilitation, de placement et d'accueil des enfants;

**o) Le Groupe de Recherche et d'Actions pour le Bien-Etre Social des Enfants (GRABS)**

il lutte contre le travail et le mariage précoce des enfants.

Ces diverses ONG locales s'investissent activement dans la lutte contre le trafic d'enfants au Bénin.

Dans ce paragraphe, nous avons tenté de mettre en relief les normes juridiques et les moyens de répression du trafic des enfants au Bénin. Il importe à présent d'analyser dans quelle mesure le mal peut être prévenu.

Paragraphe 2 : Lutte préventive

Elle peut s'exécuter en trois principaux types d'action à savoir l'éducation, la communication et la réduction de la pauvreté.

A / L'éducation

Comme nous avons eu à le démontrer dans l'étude des causes du trafic, l'ignorance et l'analphabétisme en sont les facteurs favorisants fondamentaux. Par conséquent, pour réduire le fléau, il urge d'agir sur ces facteurs là. Comme le suggère un grand nombre de programmes de lutte et comme le reconnaissent de nombreux experts, la solution à long terme en vue d'abolir l'esclavage des enfants réside dans l'éducation. Cela veut dire informer les familles, les communautés et le

gouvernement et instruire les enfants à l'école pour améliorer leurs perspectives d'avenir. Laura BUSH, première dame américaine n'a-t-elle pas déclaré

*« Quand vous donnez à des enfants des livres et une éducation, vous leur donnez la capacité d'imaginer un avenir, l'égalité de justice, riche de possibilités. L'éducation est le plus important investissement à long terme que l'on puisse faire dans l'avenir ».*<sup>12</sup>

L'éducation joue un rôle essentiel. Elle donne aux jeunes des moyens de se défendre et des aptitudes nécessaires pour modifier et améliorer leur vie. Les écoles doivent apprendre aux enfants à reconnaître les situations à haut risque et à les éviter. L'éducation entraîne une prise de conscience qui permet de créer une culture et qui refuse d'accepter la violence à l'encontre des enfants sous quelque forme que ce soit.

Une autre forme d'éducation s'adresse seulement aux parents et consiste à les sensibiliser aux risques liés à la traite des enfants. Cela les empêche d'exposer leurs enfants à de telles pratiques. Il est nécessaire que les parents de même que les enfants parviennent à préférer l'école à un emploi précoce qui est toujours préjudiciable.

Au-delà de l'éducation, la prévention de la traite des enfants peut également passer par la planification des naissances. La maîtrise des naissances évite aux familles d'être confrontées à des nombres exorbitants d'enfants qu'elles sont incapables de prendre en charge et se voient obligés de les brader. De même la réduction des mariages précoces contribuera substantiellement à la réduction de l'affreuse

---

<sup>12</sup>

*La traite des enfants en Afrique de l'ouest et du centre.,2001.*

transaction. L'éveil de l'opinion publique sur les méfaits de la polygamie produira des avancées positives sur le chemin de la lutte. Dans ce cadre, le nouveau code des personnes et de la famille a réalisé des exploits en ce qu'il prévoit des barrières juridiques à l'émergence de la polygamie au Bénin.

A l'appui de ces diverses mesures, le rôle de la communication et des médias dans cette entreprise est tout aussi déterminant.

## B/ La communication

La communication s'entend ici d'une forme plus élaborée d'éducation. Elle englobe ainsi la communication sociale et le rôle des médias.

### 1) La communication sociale

Nous pouvons évoquer ici la Communication pour un Changement de Comportement (CCC), les plaidoyers, le lobbying et l'information consignée dans les documents.

Les spécialistes de la communication appellent CCC la variante de la communication qui essaie d'atteindre l'individu en tant que cible. Elle consiste à exposer clairement à la cible

l'origine, les causes, les manifestations et les conséquences du trafic des enfants de manière à engendrer une prise de conscience personnelle. Il en résulte un changement de comportement face à la situation et même l'adhésion de la personne aux mécanismes de lutte. Cette méthode ne semble pas fleurir au Bénin.

Le plaidoyer quant à lui poursuit les mêmes objectifs mais se développe plutôt en direction des autorités administratives et politiques. C'est son efficacité qui justifie la prise de mesures législatives et réglementaires sur la question du trafic des enfants au Bénin. Ces textes ont le mérite de prévoir et de réprimer le fléau.

En ce qui concerne le lobbying, c'est la méthode qui consiste à intervenir auprès des leaders d'opinion qui sont les chefs de famille, les notables, les religieux et chefs de couvent. Obtenir la prise de conscience de ceux-ci sur les méfaits du trafic des enfants, c'est gagner toute la population à la cause car ils exercent une influence certaine sur toutes les couches sociales.

Pour aborder la portée de l'information dans la lutte contre le trafic des enfants au Bénin, il convient d'en souligner l'utilité. Il est évident que l'information documentaire met à la disposition de toutes les structures et organismes de lutte des données qui les guideront dans leur œuvre.

## 2) Le rôle des médias

Les médias peuvent constituer un puissant allié pour susciter chez le public un sentiment d'intense indignation face à la traite des enfants. Les photos d'enfants esclaves, les reportages sur les bateaux interceptés transportant des centaines d'enfants mal nourris, transmettent au monde, un message fort qu'il est difficile d'ignorer. C'est le cas du film *Anna, Bazil et le trafiquant* qui révèle des réalités poignantes auxquelles personne ne peut rester insensible. On peut y ajouter l'exemple d'autres films qui produisent des effets analogues.

Pour ces diverses raisons, les gouvernements comme les organismes privés feraient bien de faciliter l'accès des journalistes à des programmes fiables et d'offrir des formations afin d'approfondir leur connaissance du problème.

De son côté, la presse locale joue aussi un rôle important pour décourager cette pratique. Une enquête réalisée au Bénin par la Banque Mondiale a révélé un plus faible taux de migration due au travail des enfants dans les villages qui possédaient une station radio, qui avaient accès à la presse locale ou qui avaient des crieurs publics chargés d'annoncer à haute voix les nouvelles dans les rues<sup>13</sup>. Ces actions de la presse ont pour but de décourager toute candidature à la pratique du trafic des enfants au Bénin.

#### C / La réduction de la pauvreté

L'une des causes les plus importantes du trafic des enfants serait la pauvreté des parents. Il convient alors, pour

---

éradiquer le fléau, de penser à la réduction de la pauvreté des populations et, cela, au-delà des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des clichés gouvernementaux pour aborder la réelle mesure des besoins des populations. En effet, il paraît insuffisant de se fier aux mesures prévues par le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de celles énoncées par les autres documents gouvernementaux. Il serait plus efficient de préconiser des mesures qui permettent de faciliter la satisfaction des besoins de la population. En conséquence, l'éducation et la communication n'auront qu'un impact limité si le pouvoir d'achat de la population ne s'améliore pas. La personne qui survit à peine est plus exposée à la tentation de « vendre » ses enfants. Il est donc nécessaire par-dessus tout d'accorder une attention particulière à l'assistance provenant des projets de micro-crédits et d'épargne.

La partie qui s'achève nous a permis d'exposer le problème de la traite des enfants au Bénin, ses origines, conséquences et moyens de lutte. Mais pour évoluer dans le cadre strict du sujet de notre étude, il nous revient de nous appesantir davantage sur toutes les questions relatives à l'élaboration et à la mise en place de la bibliographie utile pour la lutte préventive du trafic des enfants au Bénin. C'est ce qui fera justement l'objet de la seconde partie.

## **DEUXIEME PARTIE**

# **ETABLISSEMENT DE LA BIBLIOGRAPHIE SIGNALETIQUE**

Après avoir exposé le phénomène du trafic de enfants quant à ses origines, ses causes, ses conséquences et les tentatives de réduction dans la précédente partie, il est impérieux de décrire la méthodologie même et la mise en place pratique de la bibliographie signalétique. Il est aussi nécessaire d'évoquer les difficultés rencontrées et d'émettre quelques suggestions.

Notre travail ici consistera à décrire la base de données qui servira à produire la bibliographie signalétique sur le trafic des enfants.

## **Section 1 : Utilité de la bibliographie**

Cette section sera essentiellement consacrée à la définition, à l'importance de la bibliographie, mais aussi à la présentation de la typologie.

### **Paragraphe 1 : Définition et avantages**

#### **A / Définition**

Le Nouveau Petit Robert définit la bibliographie comme la science qui s'occupe des écrits (analyse, description, classification, publication) et spécialement des livres.

Ensuite le répertoire des écrits relatifs à un sujet donné.

Enfin, la liste périodique d'ouvrages récemment parus.

Le mot bibliographie vient du grec biblion qui signifie livre(s) et graphein qui signifie écrit(s).

Louise Noëlle MALCLES, écrit dans *Le manuel de bibliographie* que la bibliographie « occupe un secteur de la bibliologie ou science du livre et... se propose de rechercher, signaler, décrire et classer des documents imprimés dans le but de constituer des répertoires propres à faciliter le travail intellectuel ». Ces répertoires peuvent être généraux c'est-à-dire

constituer des répertoires traitant de tous les sujets ;ces répertoires peuvent être spécialisés ; ils signalent alors des publications relatives à un sujet. La bibliographie est donc la discipline exercée par ceux qui s'efforcent de rechercher et de classer dans des répertoires toutes les publications et produits dans le passé ou le présent sur un sujet.

En ce qui concerne la bibliographie signalétique, elle est une liste d'ouvrages qui a pour but de donner le signalement de l'ouvrage ;elle se limite aux informations les plus essentielles quant à l'ouvrage.

## B / Importance de la bibliographie

La bibliographie est indispensable à toute recherche car dans les répertoires produits par la bibliographie, le chercheur puise les informations nécessaires à la réalisation de ces travaux. La bibliographie permet au chercheur de réunir une documentation complète sur un sujet, lui évite de recommencer un travail déjà fait par un autre et lui permet de gagner du temps. Les répertoires bibliographiques sont également appelés ouvrages de référence. Ils sont des publications auxquelles on se réfère pour trouver un renseignement comme l'adresse d'un personnage, d'un organisme ou des listes complètes de travaux sur un sujet.

Ils sont des ouvrages de consultation et non de lecture c'est-à-dire des ouvrages faits pour être consultés et non pour être lus in extenso.

Un répertoire bibliographique signale c'est-à-dire qu'il donne l'identité de chaque document recensé suivant des règles. Il peut décrire tant l'aspect extérieur des documents que leur contenu. La bibliographie sert à identifier une publication,

alléger son signalement et éventuellement l'organisme qui la possède.

## Paragraphe 2 : Typologie

Il existe plusieurs types de bibliographies. Nous avons par exemple :

- Les bibliographies générales  
Elles recensent les publications sur tous les sujets donnés ;
- Les bibliographies spécialisées  
Elles ne prennent en compte que des publications relatives à un sujet donné;
- Les bibliographies rétrospectives  
Ce sont celles qui prennent en compte des publications anciennes ;
- Les bibliographies courantes  
Elles prennent en compte des ouvrages récemment parus ou qui continuent de paraître.

## **Section 2 : Utilité de la base de données**

Nous préciserons respectivement ici la définition, les avantages et la typologie des bases de données.

## Paragraphe 1 : Définition et avantages

### A / Définition

On entend par base de données une << entité dans laquelle il est possible de stocker des données de façon structurée et avec le moins de redondance possible. Ces données doivent pouvoir être utilisées par des programmes, par des utilisateurs différents>><sup>14</sup>. O'Leary définit aussi les bases de données comme un <<ensemble intégré de données. En d'autres termes, les données sont réparties sur un ensemble de fichiers et d'enregistrement reliés entre eux>><sup>15</sup>. On peut également le définir comme un ensemble de fichiers regroupant des données de façon structurée afin de faciliter le stockage, la recherche et la diffusion de l'information .

### B / Avantages

Elles ont pour intérêt de faciliter la consultation, de procéder à une sélection de l'information désirée, de mettre à disposition l'information nécessaire. Elles contribueront ainsi à une meilleure visibilité du problème et faciliteront des prises de décisions efficaces et efficientes avec l'avantage d'un réel gain de temps. Néanmoins, il est bon de connaître les possibilités offertes par les bases de données et de définir leurs objectifs. Il est également nécessaire d'en découvrir les facilités en matière de recherche de l'information et quels sont les différents types de base de données que nous pouvons avoir.

---

<sup>14</sup> PILLOU, Jean-François. Introduction base de données. <http://www.Commentçamarche.com>

<sup>15</sup> O'LEARY ,Timothy et O'LEARY, Linda. *Eléments d'informatique*. Montréal, Mc Graw-Hill

## Paragraphe 2 : Typologie

Il existe des types différents de bases de données.

- *Les bases de données de recherche en texte intégral*  
qui regroupent des documents à caractère textuel et qui permettent d'effectuer de la recherche d'information textuelle dans des fichiers déjà saisis;
- *Les bases de données standard ou relationnelles*  
elles sont composées de plusieurs tables faites de colonnes et de lignes. On accède aux données par un index ;
- *Les bases de données textuelles ou bases de données de type fichier plat*  
elles sont composées d'une seule table faite de colonnes (ce qui représente les champs) et de lignes ( ce qui représente les enregistrements) et prennent en charge la saisie des documents. Ainsi, elles peuvent intégrer diverses fonctions et outils destinés à faciliter la saisie et/ou à réduire les erreurs à la saisie.

Le choix de l'architecture de notre base de données s'est porté sur celui du type fichier plat qui est composé d'un seul fichier c'est-à-dire d'une table et de plusieurs lignes et convient plus à notre travail vu que nous voulons réfléchir et appliquer ce que nous avons appris d'où le choix du logiciel documentaire CDS/ISIS, enseigné à l'ENAM et distribué gratuitement par l'Unesco.

## **CHAPITRE 4 : DESCRIPTION DE LA** **BIBLIOGRAPHIE SIGNALÉTIQUE**

Après avoir abordé la question de la bibliographie et de la base de données, il s'agira pour nous ici de mettre l'accent sur la méthodologie de mise en place de la bibliographie signalétique, son contenu ainsi que la collecte, le traitement et sa diffusion.

### **Section 1 : Méthodologie et contenu de la** **bibliographie**

Elle portera essentiellement sur la méthodologie et les difficultés rencontrées au cours de nos investigations.

#### **Paragraphe 1 : Méthodologie**

Tout travail scientifique doit faire l'objet d'une méthode rigoureuse. Et c'est pour obéir à cet impératif que nous projetons de décrire la nature des documents et le dictionnaire des données.

#### **A / Nature des documents**

Nous avons choisi de ne retenir dans notre travail que les conventions internationales, les lois nationales, les thèses, les mémoires, les rapports d'étude qui constituent des documents académiques et les documents produits par les ONG et

associations. Nous retiendrons également les documents publiés par les organismes internationaux à cause de leur pertinence et des documents publiés par des auteurs étrangers pourvu qu'ils puissent aider à la compréhension du problème.

Certains documents audiovisuels et certaines ressources électroniques seront aussi pris en compte.

Notre travail sera limité à la période allant de 2000 à 2005.

## B / Le dictionnaire des données

Le dictionnaire des données contient la description de la structure des données utilisées dans la base de données. Le dictionnaire définit le nom utilisé pour désigner un champ en particulier et le type de données que contient ce champ (alphabétique, numérique et autre). Il peut en outre préciser sa taille en nombre de caractères en octets par exemple.

Le dictionnaire des données relatif à la base de données sur le trafic des enfants a retenu les champs ci-après :

- *le champ auteur* qui précise la mention de responsabilité ;
- *le champ titre* pour mettre en exergue le titre du document ;
- *le champ lieu de publication* pour désigner le lieu où l'ouvrage a été publié ;
- *la langue* qui est la langue dans laquelle le document a été publié ;
- *le champ date* qui est la date de parution du document ;
- l'importance matérielle pour faire mention du nombre de pages ;
- *le champ descripteurs* qui précise les mots qu'on peut utiliser pour effectuer la recherche ;
- *le champ localisation* qui met en relief l'institution détentrice du document.

En ce qui concerne les ressources électroniques et les documents audiovisuels, nous mentionnerons pour les premiers l'auteur, le titre, l'url, les descripteurs et pour les seconds nous retiendrons les champs : titre, auteur (s) ou réalisateur (s), genre, langue, durée, date, les descripteurs et leur localisation

## Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées

Dans le cadre de nos recherches, nous avons été confrontée à un certain nombre d'écueils émanant aussi bien des personnes rencontrées que de l'organisation même des structures et institutions visitées. Au prime abord, nous avons principalement enregistré une tendance à la rétention de l'information par les responsables et les cadres interrogés. Nous avons aussi remarqué que le Ministère en charge de la protection sociale qui est particulièrement concerné par le sujet ne dispose pas cependant d'une documentation fournie.

En dehors des observations sus-mentionnées, nous avons remarqué et ceci, avec une grande déception, que les productions audiovisuelles sur le sujet existent en nombre infime. Or ces documents révèlent beaucoup plus l'acuité du fléau.

L'autre difficulté que nous avons notée consiste dans la non-disponibilité des personnes que nous devrions rencontrer. Ce problème de disponibilité s'est également posé au centre de documentation de l'Unicef. Les heures d'ouverture de ce centre n'ont pas souvent coïncidé avec les jours de recherche prévus dans notre stage. Face à une telle situation, nos maîtres de stage se sont montrés un peu réticents pour l'octroi de permission. Ces différents obstacles n'ont pas manqué de nous

ralentir dans la collecte de l'information et de la documentation qui n'a pas pu atteindre la quantité escomptée au début de nos investigations.

## **Section 2 : Collecte, traitement et diffusion**

La collecte, le traitement et la diffusion qui constituent les différents maillons de la chaîne documentaire feront l'objet de cette section.

### **Paragraphe 1 : La collecte et le traitement**

#### **A / La collecte des documents**

Il a été élaboré un bordereau de saisie ou un bordereau de collecte pour le traitement documentaire. Il permet la description physique du document. Ledit bordereau a été subdivisé en plusieurs champs avec plusieurs rubriques importantes que sont :

1. *la rubrique de la description bibliographique* ; elle informe sur l'auteur du document, son titre, le lieu où le document a été publié, le nom de l'éditeur, l'année d'édition et la pagination ;
2. *la rubrique de l'indexation* qui décrit le contenu du document. On représente alors le contenu des documents par des descripteurs à partir d'un vocabulaire documentaire. Lesdits descripteurs ont été retenus dans le thésaurus de l'Unicef ;
3. *la rubrique de la localisation* qui fournit des informations secondaires sur le document et indique l'endroit où il peut être disponible car il est intéressant de fournir des références mais c'est encore plus utile, d'indiquer comment on pourrait accéder aux documents primaires. L'adresse de l'institution rendra également aisée la recherche.

## B / Le traitement

Il a été élaboré un schéma de classification dont l'objectif est de permettre de réaliser un classement méthodique des références des documents.

En ce qui concerne le traitement informatique, la création de la base de données s'est faite à partir des potentialités du logiciel documentaire CDS/ISIS. Ce logiciel a été conçu et distribué gratuitement par l'Unesco et a l'avantage d'être utilisé dans plusieurs systèmes d'information documentaire en Afrique et dans certains réseaux documentaires des pays du nord. Il permet la diffusion sur disquette et sur CD des résultats de l'étude dans les centres de documentation.

En CDS/ISIS, Une base de données consiste en quatre fichiers informatiques distincts :

1. la Table de Définition des Champs (TDC) qui permet de définir les champs de la base. On y précise l'étiquette, le nom, la longueur, le type de caractère du contenu du champ ;
2. le bordereau de saisie qui permet de définir le masque de saisie des données. En CDS/ISIS le logiciel considère chaque page d'écran comme un fichier distinct. Ce fichier a pour extension .fmt ;
3. le format qui donne l'ordre de la présentation des données à l'affichage suite à une requête ou au balayage du fichier maître. Il a pour extension .pft ;
4. la Table de Sélection des Champs (TSC) permet de définir les champs à partir desquels le programme CDS/ISIS puise les données pour construire son index (le fichier inversé).

Quels que soient les soins apportés à la collecte et au traitement des documents, ils ne seront d'aucune utilité si la bibliographie ainsi constituée n'est pas portée à la connaissance du public. Il est utile de prendre des mesures pour sa diffusion.

## Paragraphe 2 : Diffusion et suggestions

### A / Diffusion

La bibliographie ainsi établie ne pourra répondre aux objectifs fixés et ne sera pas un document de plus que dans la mesure où elle sera diffusée. Et pour sa diffusion, la définition d'une cible déterminée - ici les décideurs et les acteurs engagés dans la lutte contre le trafic des enfants s'impose. Ainsi, pour sa plus large diffusion, il serait bon que ladite bibliographie soit disponible dans tous les centres de documentation des structures qui militent pour le bien-être des enfants, pour la promotion et la protection de leurs droits comme le MFPSS, la Brigade de Protection des Mineurs, l'Unicef, Terre des hommes et même ceux qui n'ont pas de centre de documentation approprié. Il en résulterait pour eux un accès rapide aux documents dont ils auront besoin vu que la bibliographie signale sa localisation.

### B / Suggestions

Au terme de notre étude et fort des résultats de nos investigations, nous émettrons quelques suggestions. Elles iront dans le sens de l'amélioration des mesures législatives et réglementaires et des actions à envisager pour le bien-être général de l'enfant et dans le sens d'une meilleure organisation de la bibliographie sur la question.

### *1) Amélioration des mesures législatives*

Il urge de reconnaître le trafic des enfants comme un problème complexe et illégal. Cette reconnaissance doit être le fait des autorités politico-administratives et de toute la population. Il faudra à cet effet accroître la compréhension du phénomène de la traite. Cette tâche s'accomplira à travers le développement des recherches sur le trafic des mineurs et l'harmonisation des méthodologies. On la réussira aussi en garantissant une meilleure diffusion du contenu des recommandations.

Dans la même optique, l'on doit œuvrer pour la ratification et l'application effective des conventions et protocoles internationaux en la matière. Ces normes devront être intégrées aux mesures législatives et réglementaires nationales.

### *2) Renforcement des structures et des institutions socio-culturelles intervenant dans la lutte contre le trafic des enfants*

Sur le plan institutionnel, ce renforcement de capacité se fera à travers la mise en place d'une symétrie entre les institutions en tant que base de stratégies cohérentes et globales. Il s'agira également d'instaurer des organes interministériels pour une application concertée des mécanismes de lutte. De même, il est utile d'améliorer les activités et les stratégies de communication et de renforcer les capacités de contrôle des unités de police et de gendarmerie surtout frontalières.

Sur le plan socio-culturel, il faudra assigner à l'éducation une fonction préventive fondamentale contre le trafic des enfants. A cet égard, il est important d'impliquer toutes les composantes de la population aux différentes actions de lutte contre le trafic des enfants.

L'Etat gagnerait particulièrement à octroyer des crédits et à encourager les activités génératrices de revenus : la pauvreté en sera sensiblement réduite.

Nous préconiserons par ailleurs la vulgarisation et l'appropriation par les populations des méthodes de contraception en vue de limiter les naissances. L'enfant doit donc cesser d'être considéré comme un objet de transaction pour constituer une richesse à protéger.

### *3) Communication et organisation de la bibliographie*

Il conviendra d'œuvrer pour que les structures en charge du trafic des enfants disposent d'une documentation fournie, pertinente et bien structurée en la matière.

Il importe aussi d'encourager la mise en réseau de ces structures afin que la documentation soit à la fois complète et accessible à tous les niveaux. Il est nécessaire par ailleurs d'inciter et de soutenir les organes d'audiovisuel dans l'acquisition des œuvres relatives au problème et surtout de les y encourager. Cette action doit s'accompagner d'une très large diffusion des œuvres concernées quels que soient les supports sur lesquels elles sont conservées.

En outre, il faut penser à la mise à jour régulière de la bibliographie. Cette opération nécessite qu'on procède au

recensement régulier des ouvrages afin de pouvoir intégrer leurs références dans la liste qui existe déjà. La mise à disposition de la bibliographie à tous les niveaux sera un atout.

### C/ Bibliographie signalétique imprimée

**1**

**MINISTER DE LA FAMILLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE**

**Recueil de textes de loi sur le trafic des enfants**

Cotonou : M.F.P.S.S., 2002,30p.

**Descripteurs** : /Législation//Traite/ /Enfant/

Localisation : M.F.P.S.S.

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

**2**

**UNION AFRICAINE**

**Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant**

Unicef, 2001,52p.

**Descripteurs** : /Droit de l'enfant/

Localisation : M.F.P.S.S. – Unicef

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**3**

**MINISTERE DE LA JUSTICE DE LA LEGISLATION ET DES DROITS DE L'HOMME ; MINISTER DE LA FAMILLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE**

**Pour une application plus efficiente des textes de loi relatifs au trafic des enfants : les actes de réflexion du séminaire-atelier des magistrats : Abomey-Calavi les 17 et 18 août 2001**

Cotonou : M.F.P.S.S., 2002,106p.

**Descripteurs** : /Législation/ /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : M.F.P.S.S.

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

**4**

**MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA COORDINATION DE LA L'ACTION GOUVERNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROSPECTIVE ; MINISTER DE LA FAMILLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE.**

**Suivi du sommet mondial pour les enfants : rapport national présenté par le Bénin dans le cadre de la préparation du sommet mondial pour les enfants: New York du 19 au 21 sept.2001**

2000,44p.

**Descripteurs** : /Droit de l'enfant/ /Bénin/

Localisation : Unicef - M.F.P.S.S.

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

## 5

**MINISTER DE LA FAMILLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE ; BANQUE MONDIALE**

**Protection enfant : répertoires des structures de protection de l'enfant**

2001,176p.

**Descripteurs** : /Protection de l'enfant/ /Bénin/

Localisation : Unicef - M.F.P.S.S.

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

## 6

**UNICEF**

**Bibliographie spécialisée sur les femmes et les enfants : n°9**

2002,191p.

**Descripteurs** : /Femme/ /Enfant/

Localisation : Unicef - M.F.P.S.S.

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

## 7

**Plan Bénin**

**Je suis un enfant mais j'ai aussi des droits : Bande dessinée**

Cotonou : Plan Bénin, 2002,51p.

**Descripteurs** : / Droit de l'enfant/

Localisation : M.F.P.S.S.

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

## 8

**MINISTER DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE ET DE LA DECENTRALISATION**

**Projet de lutte contre le trafic des enfants au Bénin : rapport trimestriel n°8**

2004,16p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant /Bénin/

Localisation : M.F.P.S.S.

Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

## 9

**LARY, Laurence**

**Impact psychologique de la maltraitance chez les enfants placés (vidomègon)**

2000,55p.

**Descripteurs** : /Travail des enfants/ /Enfants maltraités/  
/Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 10

**Insight Innocenti**

**La traite des êtres humains en Afrique en particulier des femmes et des enfants**

Florence : Unicef, 2004,72p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Femme/ /Afrique/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 11

**BELLAMY, Carol**

**La situation des enfants dans le monde 2005 : l'enfance en péril**

New-York : Unicef, 2004,162p.

**Descripteurs** : /Enfants défavorisés/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 12

**Enda**

**Education : alternatives africaines**

Dakar : Enda, 2003,274p.

**Descripteurs** : /Education/ /Afrique/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 13

**MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE**

**Lutte contre le trafic des enfants : disons non au trafic des enfants**

Cotonou : M.F.P.S.S., 2002,7p.

**Descripteurs** : /Défense de l'enfant/ /Traite/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 14

**MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE ; AMBASSADE ROYALE DE DANEMARK**

**Etude de base sur l'élaboration d'une stratégie contre la migration et le trafic des enfants dans le zou**

Cotonou : Ambassade Royale du Danemark, 2002,91p.

**Descripteurs** : /Etude de base/ /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : Unicef - M.F.P.S.S.  
Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42  
Tél : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

## 15

### UNICEF

#### **Evaluation de l'action des comités villageois et des centres de promotion sociale dans la lutte contre le trafic des enfants : rapport final**

Cotonou : CEFORP, 2004,58p.

**Descripteurs** : /Unicef/ /Enfant/ /Traite/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 16

### ENDA

#### **Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'ouest : Quelques actions des enfants et jeunes travailleurs de la sous-région : jeuda 111-112**

Dakar : Enda, 2004,112p.

**Descripteurs** : /Migration/ /Traite/ /Enfant/ /Afrique de l'ouest/

**Localisation** : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 17

### **CENTRE D'ECOUTE ET D'ORIENTATION ; BANQUE MONDIALE**

#### **Le phénomène des enfants travailleurs migrants au Bénin : Ampleur et déterminants**

Cotonou, Banque Mondiale, 2000,29p.

**Descripteurs** : /Migration/ /Travail des enfants/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 18

### Insight Innocenti

#### **La traite des enfants en Afrique de l'ouest : Réponses politiques**

Florence : Unicef, 2002,29p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Afrique de l'ouest/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

## 19

### O.N.G. Sin-Do

#### **Sin-Do : le phénomène vidomègon : une gangrène pour l'éducation des filles**

Cotonou : Sin-Do, 2003,56p.

**Descripteurs** : /Travail des enfants/ /Enfants maltraités/  
/Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**20**

**ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DU BENIN**

**Etude sur l'identification d'un projet d'appui à la lutte  
contre le trafic des enfants au Bénin : rapport final**

2000,125p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**21**

**ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DU BENIN**

**Rapport d'enquête sur le trafic d'enfants en République du  
Bénin**

2000,61p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**22**

**MAMA, Damien**

**Etude sur l'élaboration de stratégies pour abolir le trafic des  
enfants à des fins d'exploitation économique en Afrique de  
l'ouest et du centre : rapport du Bénin**

2001,32p.

**Descripteurs** : /Défense de l'enfant/ /traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**23**

**TOVO, Maurizia - BENDOKAT, Régina**

**Contribution pour une stratégie de protection sociale au  
Bénin**

Cotonou : Banque Mondiale, 2000,29p.

**Descripteurs** : /Protection d'enfants/ /Bénin/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**24**

**UNICEF**

**Le trafic d'enfants**

Bruxelles : Unicef, 2002,35p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**25**

**UNICEF**

**Eliminer le travail des enfants en affirmant leurs droits  
New-York : Unicef, 2001,12p.**

**Descripteurs** : /Droit de l'enfant/ /Travail des enfants/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**26**

**FASSINO, Adélaïde**

**Yèmi ou le miracle de l'amour**

Cotonou :Les éditions du Flamboyant, 2000,139p.

**Descripteurs** : /Enfants placés/

Localisation : Unicef

Tél : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**27**

**AKPLOGAN-DOSSA, Huguette - AKPOVO, Marcel -  
MAMADOU, Omar**

**La capacité du système juridique et institutionnel à protéger  
les droits de l'enfant**

2001,49p.

**Descripteurs** : /Protection de l'enfant/ /Bénin/

Localisation : Délégation Commission Européen/Bénin

Tél : 21-31-26-17

**28**

**AKLIGO, Joseph - AHOUEFATO, Paul**

**Le trafic d'enfants : Bande dessinée**

Cotonou : Fonds Européen de Développement, 2004,14p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : Délégation de la Commission Européenne/Bénin.

Tél : 21-31-26-17

**29**

**KOLAWOLOU, Salim**

**La place de l'audiovisuel dans les campagnes de lutte contre  
le trafic des enfants au Bénin : essai de recensement des  
documents existants (1990 à nos jours)**

2002,83p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : ENAM

Tél : 21-36-10-05

30

**AHOHUENDO, Carine - ATTIBA, Tania****Trafic des mineurs des départements du Mono et du Couffo vers la ville de Cotonou**

2002,89p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : ENAM

Tél : 21-36-10-05

31

**MINTINHOUE, Arsène****Problématique du trafic d'enfants au Bénin : cas du département du Zou**

2002,69p.

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Localisation : Terre des hommes.

Tél : 21-30-30-02

32

**HOUDENOU, Didier****Trafic des enfants au Bénin : Bantè, épice centre du phénomène**

Cotonou

in : L'Autre quotidien n°251 du 25/07/2005; p.3

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-31-01-99 / 21-31-01-94

33

**MEDJIGBODO, Alida****Phénomène du trafic d'enfants au Bénin : Trois filles de Danko sauvées par le foyer Laura Vicuna**

Cotonou

in : Le Matinal n°2095 du 12/05/2005; p.4

**Descripteurs** : /Traite/ /enfant/ /Bénin/

Tél : 21-31-49-20

34

**ZINGA, Valentin****Trafic des enfants : le Cameroun supplante le Bénin dans le triste phénomène**

Cotonou

in : L'Autre quotidien n°280 du 06/09/2005; p.8

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-31-01-99 / 21-31-01-94

35

**KOUNOU, Martial****Trafic des enfants : Infanticide, excision et la défense de nos traditions**

Cotonou

in : La Nation n°3823 du 12/09/2005; p.2

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-30-02-99

36

**ANONRIN, Affissou****Trafic des enfants dans l'Atacora : Toucountouna, plaque tournante du fléau**

Cotonou

in : Le Matinal n°2123 du 22/06/2005; p.5

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-31-49-20

37

**AVOGNON, René****Journée commémorative de l'adoption de la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'Enfant**

in : Le Télégramme n°782 du 24/11/2005; p.9

**Descripteurs** : /Protection des enfants/ /Législation/

Tél : 21-33-32-13

38

**DOSSA, André****Les comités locaux de lutte contre la traite des enfants du septentrion mieux outillés pour lutter contre ce fléau**

Cotonou

in : Fraternité n°1428 du 13/09/2005; p.4

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-38-47-71

39

**GBEKAN, Firmin****Lutte contre l'exploitation et la maltraitance des enfants au Bénin : "Terre des hommes " toujours active sur le terrain**

Cotonou

in : Le Matinal n°2180 du 12/09/2005;p.3

**Descripteurs** : /Exploitation des enfants/ /Enfants maltraités/ /Bénin/

Tél : 21-31-49-20

40

**EKLOU, Kokouvi****Trafic et placement d'enfants : Romana-Bénin sensibilise les population de Dogbo**

Cotonou

in : Le Point au quotidien n°1869 du 13/09/2005; p.2

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Enfants placés/ /Bénin/

Tél : 21-32-36-40

41

**HOUSSOU, Axel****Esclavage moderne : des enfants"trafiqués" témoignent**

Cotonou

in : Le Point au quotidien n°1723 du 03/02/2005; p.2

**Descripteurs** : /Situation des enfants/

Tél : 21-32-36-40

42

**LOUMEDJINON, Sabin****Deux mois de prison pour maltraitance de vidomègon**

Cotonou

in : La Nation n°3687 du24/02/2005; p.5

**Descripteurs** : /Enfants maltraités/ /Enfants placés/ /Bénin/

Tél : 21-30-02-99

43

**TCHENOU, Naboa****Trafic des enfants dans le Couffo : la police de Lokossa arrête deux véhicules de trafiquants**

Cotonou

in : Le Progrès n°1529 du 08/06/2005; p.5

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-32-52-73

44

**ATCHOKOSSI, Casimir****Lancement du projet parrainage d'enfants à Za-Kpota : une solution au problème de trafic d'enfants**

Cotonou

in : Le Matinal n°2055 du 14/03/2005; p.4

**Descripteurs** : /Protection des enfants/ /Bénin/

Tél : 21-31-49-20

45

**ZANTOU, Pascal - GNIMAVO, Edgar**

**Affaire trafic d'enfants : Les enfants d'Etireno attendent leurs parents**

Cotonou

in : les Echos du jours n°1159 du 18/04/2001; p.5

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-33-18-33

**46**

**DJIWAN, Hypollyte**

**La vérité sur l'odyssée du bateau Etireno**

Cotonou

in : Le Matinal n°961 du 20/04/2001; p.6

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-31-49-20

**47**

**HOUESSO, Bruno**

**Naissance d'un réseau de journalistes contre le trafic des enfants**

Cotonou

in : le Républicain n°601 du 19/05/2003; p.4

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-33-89-81

**48**

**HOUESSO, Bruno**

**Revoir la méthode de lutte contre le trafic des enfants**

Cotonou

in : Le Républicain n°601 du 19/05/2003; p.4

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

Tél : 21-33-89-81

**49**

**GNIMAVO, Edgar**

**Lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants :**

**Retrame-Bénin est né**

Cotonou

in : Les Echos du jour n°1656 du 19/05/2003; p.9

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Enfants maltraités/ /Bénin/

Tél : 21-33-18-33

**50**

**FATIGBA, Linda**

**Ces petits christes [Documentaire - 27'09]**

2001

**Descripteurs** : /Enfants maltraités/ /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**Support** : DVCAM

**Localisation** : O.R.T.B.

**Tél** : 21-30-06-28

**51****UNICEF****Angélique KIDJO [Spot - 1'00]: Trafic des enfants**

2002

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/**Support** : DVCAM**Localisation** : L.C.2**Tél** : 21-33-47-49**52****HESSOU, Florent****Les enfants miraculés [Documentaire - 26'05]: un zoom sur les enfants SOS du Bénin**

2003

**Descripteurs** : /Protection des enfants/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B**Tél** : 21-30-06-28**53****DJOSSOU, Hervé****L'exploit Ayékoffè et le retour des vidomègons à l'école [Documentaire - 50'00]**

2003

**Descripteurs** : /Education/ /Enfants placés/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**54****SODOTE, Pélagie - MIGAN, Gérard****Le vidomègon ou le trafic d'enfants [Documentaire - 1H30]: N°1**

2001

**Descripteurs** : /Enfants placés/ /Traite/ /Enfant/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**55****SODOTE, Pélagie - MIGAN, Gérard****Le vidomègon ou trafic d'enfants [Documentaire - 55'35]: N°2**

2001

**Descripteurs** : /Enfants placés/ /Traite/ /Enfant/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28

**56****TODOME, Stéphane****La justice juvénile en Afrique [Débat - 1H]**

2005

**Descripteurs** : /Situation des enfants/ /Afrique/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**57****ZOSSOU, Francis****Entre-nous [Débat - 58'35]: Trafic des enfants n°1**

2001

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**58****ZOSSOU, Francis****Entre-nous [Débat - 1H02']: Trafic des enfants n°2**

2001

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**59****ZOSSOU, Francis****Entre-nous [Débat - 59'32]: Trafic des enfants au Bénin**

2000

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**60****FAYOMI, Emilienne****Les enfants d'abord [Débat - 1H12']**

2000

**Descripteurs** : /Protection des enfants/ /Traite/ /Enfant/  
/Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28

**61****MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION  
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES****Halte au trafic des enfants [Documentaire - 15'53]**

2002

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**62****FAYOMI, Emilienne****Le M.F.P.S.S. [Débat - 1H07]: bilan et perspectives**

2000

**Descripteurs** : /Protection des enfants/**Support** : DVCAM**Localisation** : O.R.T.B.**Tél** : 21-30-06-28**63****ORGANISATION DES NATIONS UNIES****Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

1948

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**64****ORGANISATION DES NATIONS UNIES****Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques**

1976

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**65****ORGANISATION DES NATIONS UNIES****La Convention contre la torture ou autres peines ou  
traitements cruels inhumains ou dégradants**

1984

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**66****ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL****La Convention 138 de l'O.I.T.**

1973

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Unicef  
**Tél** : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**67**

**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

**La Convention 182 de l'O.I.T.**

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Unicef  
**Tél** : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**68**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**La Déclaration des droits de l'enfant**

1959

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Unicef  
**Tél** : 21-30-02-66 / 21-30-02-42

**69**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**La Convention relative aux droits de l'enfant**

1989

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Unicef - M.F.P.S.S.  
**Tél** : 21-30-02-66 / 21-30-02-42  
**Tél** : 21-31-67-07 / 21-31-67-08

**70**

**ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE**

**La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

1981

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Cour Suprême  
**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05

**71**

**Constitution béninoise**

1990

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Cour Suprême  
**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05

**72**

**Loi n°61-20 du 05/07/1961**

1961

**Descripteurs** : /Législation/  
**Localisation** : Cour Suprême  
**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05

**73****Décret n°95-191 du 24/06/1995**

1995

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**74****Décret n°99-559****Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**75****Ordonnance n°73-37 du 17/04/1973**

1973

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**76****Le code pénal**

1877

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**77****Loi n°98-04 du 07/01/1998**

1998

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**78****Loi n°2004-07 du 14/07/2004**

2004

**Descripteurs** : /Législation/**Localisation** : Cour Suprême**Tél** : 21-31-50-41 / 21-31-31-05**79****WENCHENG, Wang****Lutte commune contre le trafic d'enfants en Afrique de l'ouest et du centre**

2005

Disponible à <http://www.french.xinhuanet.com>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Afrique de l'ouest/ /Afrique centrale/

**80**

**BADA, Aimé - COLY, Hamidou - FAYE, Dibou**

**Migration, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'ouest**  
2005

Disponible à <http://www.end.sn.eja>

**Descripteurs** : /Migration/ /Enfants placés/ /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**81**

**United Nation Commission on Human Right**

**Trafic des enfants en Afrique de l'ouest et du centre : une réalité persistante**

2005

Disponible à <http://www.antislavery.org>

**Descripteurs** : /Traite/ /enfant/ /Afrique de l'ouest/ /Afrique centrale/

**82**

**HARSCH, Ernest**

**La pauvreté à l'origine du travail des enfants : campagnes contre les trafiquants et le travail abusif**

2005

Disponible à <http://www.un.org>

**Descripteurs** : /Travail des enfants/

**83**

**BONI, Marcus**

**Bénin, Cotonou, capitale du trafic d'enfants**

2005

Disponible à <http://www.univ.paris>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfants/ /Bénin/

**84**

**AYISSI, Anatole**

**Droits et misères de l'enfant en Afrique : enquête au cœur d'une "invisible" tragédie**

2005

Disponible à [http://www.africamission\\_mafr.org](http://www.africamission_mafr.org)

**Descripteurs** : /Droits de l'enfant/ /Enfants maltraités/

**85**

**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

**Questions fréquemment posées : le trafic des enfants**

2005

Disponible à <http://www.ilo.org>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/

**86**

**United Nations**

**Le trafic des êtres humains**

2005

Disponible à <http://www.unhchr.ch>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/

**87**

**DUBOIS, Thierry - MARFFRET, Louis**

**Le trafic accoste au port de Cotonou**

2005

Disponible à <http://www.nwt.fr>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**88**

**BERRUET, Sylvie**

**Trafic d'enfants : la fin d'une mystérieuse odysée**

2005

Disponible à <http://www.radiofranceinternationale.fr>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**89**

**BERRUET, Sylvie**

**Trafic d'enfants : Le Bénin, l'arbre qui cache la forêt**

2005

Disponible à <http://www.radiofranceinternationale.fr>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**90**

**AKPLOGAN, Jean-Luc**

**Trafic d'enfants : l'odyssée des "petits esclaves" béninois**

2005

Disponible à <http://www.radiofranceinternationale.fr>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**91**

**France Presse**

**Washington dénonce la poursuite du trafic d'êtres humains au Bénin**

2005

Disponible à <http://www.izf.net>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**92**

**DJIVOESSOU, Romuald**

**Le trafic des enfants : une lutte qui interpelle toutes les couches**

2005

Disponible à <http://www.ongautrevie.org>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**93**

**HODONOU, Valentin**

**Bénin : trafic des enfants: ce mal nécessaire**

2005

Disponible à <http://afrique-asie.com>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**94**

**ADOMOU, Léandre**

**Lutte contre le trafic des enfants au Bénin**

2005

Disponible à <http://www.fraternité-info.com>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**95**

**DOSSOU, Bruno**

**Suivi des enfants victimes du trafic entre insertion sociale et exclusion**

2005

Disponible à <http://www.sonagnon.net>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**96**

**Association AVOD**

**Le trafic des enfants n'a rien de répréhensible pour les communautés pauvres**

2005

Disponible à <http://www.avod.free.fr>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/

**97**

**JALBERT, Odile**

**Enfants victimes de la traite au Bénin : le retour chez soi**

2005

Disponible à <http://www.centrafrika.com>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Bénin/

**98**

**ENDA**

**Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'ouest : quelques actions des enfants et jeunes travailleurs de la sous-région**

2005

Disponible à <http://www.enda.sn.eja>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Afrique de l'ouest/

**99**

**UNICEF**

**Harry Belafonte exhorte les pays d'Afrique de l'ouest à enregistrer les naissances**

2005

Disponible à <http://www.unicef.org>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Afrique de l'ouest/

**100**

**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL**

**16 juin : le rapport du B.I.T. sur le trafic d'enfants en Afrique centrale et de l'ouest**

2005

Disponible à <http://www.ilo.org>

**Descripteurs** : /Traite/ /Enfant/ /Afrique de l'ouest/ /Afrique centrale

## **CONCLUSION**

Dans le sillage du placement d'enfants qui est largement en vogue au Bénin depuis des décennies, le trafic des enfants en constitue une forme parodiée, déformée et nuisible à maints égards.

Cet ignoble commerce d'êtres humains a été lentement engendré par l'ignorance, la pauvreté ambiante et le nombre pléthorique d'enfants des familles rurales. Ces facteurs sont alors exploités par le goût effréné de la quête d'argent par certains intermédiaires véreux.

Le fléau du trafic des enfants est combattu de diverses manières. L'on note la prise de mesures législatives et réglementaires nationales, l'adhésion aux traités et conventions internationaux et la mise en application de certains sur le plan national. Les O.N.G. et les médias aussi s'y investissent à travers des activités variées.

Mais l'on a compris que cette lutte manquerait d'efficacité et de pertinence à défaut d'informations structurées qui ne peuvent être obtenues que dans les documents. Ces informations devront être organisées méthodiquement. Mue par cette nécessité, nous avons entrepris d'élaborer et de mettre à disposition, une bibliographie signalétique sur la question. Cette bibliographie prend en compte non seulement les documents sur support papier mais également des documents audiovisuels et des documents numériques, car l'utilisation de tous ces documents s'avère bénéfique dans la lutte contre le trafic des mineurs.

Au cours de nos investigations à cet effet, nous nous sommes aperçu que certaines institutions et O.N.G. utilisent

très peu les documents écrits bien que ces ouvrages soient plus nombreux que d'autres. Elles préfèrent recourir essentiellement aux communications à travers les médias.

En outre, nous avons découvert que les structures de lutte contre le trafic des enfants relevant du ministère en charge de la protection sociale ne disposent pas d'une documentation abondante en la matière. Nous avons aussi constaté que les documents audiovisuels existent en nombre très réduit et qu'un réseau documentaire n'a pas encore été constitué à ce jour.

Il convient alors de résorber ces diverses insuffisances pour faire de la lutte du trafic des enfants au Bénin une réalité irréductible et partagée de tous. Ainsi, les cadres et les responsables à divers niveaux seront dotés des instruments documentaires utiles pour l'accomplissement efficace de la mission nationale qui leur est assignée.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## Bibliographie

### I- Monographies

1. DUCHEMIN, Pierre-Yves, et Dominique LAHARY, (2000) : « **L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique.** », Paris, Cercle de la librairie
2. O'LEARY, Timothy et Linda O' OLEARY (2001): « **Elements d'informatique.** », Montréal, Mc Graw-Hill
3. UNICEF (1989) : « **Convention relative aux droits des enfants.** », New-York, Unicef
4. UNICEF (2002) : « **Un monde digne des enfants.** », New-York, Unicef

### II- Mémoire

1. AHOHOUENDO, Carine et Tania ATTIBA, (2002) : « **Trafic des mineurs des départements du Mono et du Couffo vers la ville de Cotonou.** », Mimographe, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.
2. KOLAWOLOU, Salim, (2002) : « **La place de l'audiovisuel dans les campagnes de lutte contre le trafic des enfants au Bénin : essai de recensement des documents existants.** », Mimographe, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.
3. MINTINHOUE, Arsène (2002) : « **Problématique du trafic d'enfants au Bénin : cas du départements du Zou.** », Mimographe, Terre des hommes

### III- Rapport

1. MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE et AMBASSADE ROYALE DU DANEMARK (2002) : « **Etude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le Zou.** », Cotonou, Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité et Ambassade Royale du Danemark
2. UNICEF (2002) : « **Le trafic d'enfants.** », Bruxelles, Unicef
3. UNICEF (2002) : « **Bibliographie spécialisée sur les enfants et les femmes.** », Mimographe, Unicef

### V- Autres sources

1. MARCOUX, Yves (2005) : « **Les SGBD textuels.** », <http://mapageweb.umontréal.ca>
2. PILLOU, Jean-François (2005) : « **Introduction aux bases de données.** », <http://www.commentçamarche>.
3. « **Le Bénin : situation géographique.** », <http://www.gouv.bj>

**NB :** Bibliographie réalisée selon le référentiel des mémoires adopté par le Conseil des Professeurs de l'ENAM (atelier de validation du 16 juillet 2005)

**ANNEXES**

ADOMOU, Léandre

094

AHOHUENDO, Carine

030

AKLIGO, Joseph

028

AKPLOGAN, Jean-Luc

090

AKPLOGAN-DOSSA, Huguette

027

ANONRIN, Affissou

036

ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DU BENIN

020,021

Assocition AVOD

096

ATCHOKOSSI, Casimir

044

AVOIGNON, René

037

AYISSI, Anatole

084

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

100

BADA, Aimé

080

BELLAMY, Carol

011

BERRUET, Sylvie

088,089

BONI, Marcus

083

C.E.O.

017

DOSSA, André

038

DIWAN, Hypollyte

046

DJIVOESSOU, Romuald

092

DJOSSOU, Hervé

053

DOSSOU, Bruno

095

DUBOIS, Thierry

087

EKLOU, Kokouvi

040

Enda

012, 016,098

FASSINOU, Adélaïde

026

FATIGBA, Linda

050

FAYOMI, Emilienne

060,062

France Presse

091

GBEKAN, Firmin

039

GNIMAVO, Edgar

049

HARSCH, Ernest

082

HESSOU, Florent

052

HODONOU, Valentin

093

HOUDENOU, Didier

032

HOUESSO, Bruno

047,048

HOUSSOU, Axel

041

Insight Innocenti

010, 018

JALBERT, Odile

097

KOLAWOLOU, Salim

029

KOUNOU, Martial

035

LARY, Laurence

009

LOUMEDJINON, Sabin

042

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION  
GOUVERNEMENTALE ET DE LA PROSPECTIVE

004

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION DES  
TECHNOLOGIES NOUVELLES

061

M.INISTERE DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITE

001,003,004,005,013,014

M.INISTERE DE LA JUSTICE, DE LA LEGISLATION ET DES DROITS DE L'HOMME

003

Mama, Damien

022

MEDJIGBODO, Alida

033

MINTINHOUE, Arsène

031

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE ET DE LA DECENTRALISATION

008

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

066,067,085

O.N.G. Sin-Do

019

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

063,064, 065,068, 069

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

070

Plan Bénin

007

SODOTE, Pélagie

054,055

TCHENOU, Naboa

043

TODOME, Stéphane

056

TOVO, Maurizia

023

Unicef

002,004,006,015,025,051,099

United Nation Commission on Human Right

081

United Nations

086

WENCHENG, Wang

079

ZANLOU, Pascal

045

ZINGA, Valentin

034

ZOSSOU, Francis

057,058,059

## TABLE DES MATIERES

---

|   |      |
|---|------|
| <b>DEDICACES</b>  | i    |
| <b>REMERCIEMENTS</b>  | ii   |
| <b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES</b>  | iii  |
| <b>ABSTRACT</b>   | vi   |
| <b>SOMMAIRE</b>   | viii |
| <b>INTRODUCTION</b>   | 1    |
|   | 4    |
| <b><i>PREMIERE PARTIE : LE TRAFIC DES ENFANTS AU BENIN</i></b>                            |      |
| <b>CHAPITRE I : GENERALITES</b>   | 6    |
| <b>SECTION I: Origines et causes du phénomène</b>   | 6    |
| <b>Paragraphe 1: Définition et origine du trafic des enfants</b>                          | 6    |
| A/ Définition   | 6    |
| B/ Origine du trafic des enfants  | 7    |
| <b>Paragraphe 2: Les causes du trafic des enfants</b>                                     | 9    |
| A/ Causes nationales  | 9    |
| B/ Causes internationales   | 10   |
| <b>SECTION II: Cadre d'expansion de la traite des enfants</b>                             | 11   |
| <b>Paragraphe 1: Présentation géographique du Bénin et son rôle dans le trafic</b>        | 11   |
| A/ Présentation géographique du Bénin   | 11   |
| B/ La situation du trafic des enfants au Bénin  | 12   |
| <b>Paragraphe 2: Zones de prédilection de la traite à l'intérieur du pays</b>             | 13   |
| A/ Les régions concernées   | 13   |
| B/ Le cas particulier du département du Zou   | 13   |
|   | 16   |
| <b><i>CHAPITRE II : CONSEQUENCES DU TRAFIC DES ENFANTS ET TENTATIVES DE REDUCTION</i></b> |      |
| <b>SECTION I: Les conséquences de la traite des enfants</b>                               | 16   |
| <b>Paragraphe 1: Conséquences du fléau sur les enfants</b>                                | 16   |
| A/ Conséquences physiques   | 16   |

---

|   |    |
|---|----|
| B/ Les conséquences psycho-comportementales                       | 18 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Les conséquences sur la société              | 19 |
| A/ Les pseudo intérêts liés à la traite des enfants               | 20 |
| B/ Les conséquences sociologiques                                 | 21 |
| <b>SECTION II:</b> La lutte contre le trafic des enfants au Bénin | 23 |
| <b>Paragraphe 1:</b> Normes juridiques et moyens de répression    | 23 |
| A/ Les normes juridiques  | 23 |
| 1) Au plan international  | 23 |
| 2) Au plan régional   | 24 |
| 3) Au plan national   | 25 |
| B/ Moyens de répression   | 26 |
| 1) La répression juridictionnelle                                 | 27 |
| 2) La répression non juridictionnelle                             | 27 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Lutte préventive                             | 31 |
| A/ L'éducation  | 31 |
| B/ La communication   | 32 |
| 1) La communication sociale                                       | 33 |
| 2) Le rôle des médias   | 34 |
| C/ La réduction de la pauvreté                                    | 35 |
| <br>  |    |
| <b>DEUXIEME PARTIE : ETABLISSEMENT DE LA BIBLIOGRAPHIE</b>        | 36 |
| <b>SIGNALETIQUE</b>   | 38 |
| <b>CHAPITRE III : VERS LA CREATION D'UNE BASE DE DONNEES</b>      |    |
| <b>SECTION I:</b> Utilité de la bibliographie                     | 38 |
| <b>Paragraphe 1:</b> Définition et avantages                      | 38 |
| A/ Définition   | 38 |
| B/ Avantages  | 39 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Typologie                                    | 40 |
| <b>SECTION II:</b> Utilité de la base de données                  | 40 |
| <b>Paragraphe 1:</b> Définitions et avantages                     | 40 |
| A/ Définitions  | 40 |

---

|   |    |
|---|----|
| B/ Avantages  | 41 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Typologie                                | 41 |
|   | 43 |
| <b>CHAPITRE IV : DESCRIPTION DE LA BIBLIOGRAPHIE</b>          |    |
| <b>SIGNALETIQUE</b>   |    |
| <b>SECTION I:</b> Méthodologie et contenu de la bibliographie | 43 |
| <b>Paragraphe 1:</b> Méthodologie                             | 43 |
| A/ Nature des documents                                       | 43 |
| B/ Le dictionnaire des données                                | 44 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Difficultés rencontrées                  | 45 |
| <b>SECTION II:</b> Collecte, traitement et diffusion          | 46 |
| <b>Paragraphe 1:</b> La collecte et le traitement             | 46 |
| A/ La collecte des documents                                  | 46 |
| B/ Le traitement  | 47 |
| <b>Paragraphe 2:</b> Diffusion et suggestions                 | 48 |
| A/ Diffusion  | 48 |
| B/ Suggestions  | 48 |
| C/ Bibliographie signalétique imprimée                        | 51 |
|   | 71 |
| <b>CONCLUSION</b>   |    |
|   | 73 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  |    |
|   | 75 |
| <b>ANNEXES</b>  |    |